

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08/09/23
Date d'affichage 08/09/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 15 septembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph

M. NOCART Eddy

M. DESFEMMES Didier

Mme COULON Sylvie

Mme FERNANDEZ Maryline

M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard

M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia

M. MARCAUD Hugues

Mme LAFARGE Audrey

Mme GUERRY Laure

Mme GRIMARD Eliane

Mme BRUYERE Mireille

Mme VERNIS Cécile

M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey

M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Excusés :

M. BAUDON Julien

M. CONIL Gaël

Absents :

M. DIFALLAH Azdine

Mme GONZALEZ Sylvie

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Eliane GRIMARD est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

6- Acquisition d'une tondeuse autoportée à coupe frontale avec reprise de l'ancien matériel

Rapporteur / Eddy NOCART

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée neuve à coupe frontale pour l'entretien des espaces verts, suite aux pannes simultanées des matériels de tonte communaux ;

Vu les différents devis réalisés ;

Vu l'offre de reprise d'un montant de 4 000 € HT pour la tracteur KUBOTA proposée par l'entreprise Bardin Motoculture, pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque GIANNI, pour un montant de 18 002,29 € HT soit 21 600.00 € TTC ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/09/2023

Application de la Loi n° 2015-912 du 7 août 2015

98_DE-003-210302642-20230920-DEL1B50_23-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix de retenir l'entreprise Bardin Motoculture pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque GIANNI, pour un montant de 18 002,29 € HT soit 21 600.00 € TTC, avec une reprise de 4 000.00 € HT du tracteur KUBOTA.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre,
le 20 septembre 2023,

Le Maire,


Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Eliane GRIMARD



RFÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2023

Application agréée f. legatix.com